

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)**

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le TROIS SEPTEMBRE à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 28 août 2026.

Présents : M. Yannick LUCAS, Mme Soizic LELANDAIS, M. Pascal LAGUETTE, Mme Stéphanie VANHOOVE, Mme Christelle L'HERMITTE, M. Frédéric ROBERT, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER, Mme Clarisse LENORMAND, Mme DELAUNEY Réjane, M Vincent ATTORRESI, Mme Soizick MOYON, Mme Virginie FINET et M. Erwan BEAUCHESNE.

Absent :, M. Alexandre HINAULT

Absents Excusés :

Secrétaire de Séance : Mme DELAUNEY Réjane

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2026.

2026-48 : OUTIL DE COMMUNICATION

Rapporteur : Erwan BEAUCHESNE

Afin de faire faciliter la transmission d'informations et la visibilité de la commune il existe différents outils de communication :

La commune a actuellement un site internet héberger par orange, mais qui n'a pas de visibilité, un compte Facebook, une application Panneapocket, et un bulletin d'information

Pour renforcer et animer ces différents outils, il est proposé de :

1. Mettre en place un nouveau Site internet : La dernière commission a validé la solution mapetitemairie - Pack ville + Option Edit. 18.90€/mois.



Le site sera géré par trois élus de la commission Communication.

2. Garder les canaux réseaux sociaux ; principaux outils de communication de la Mairie pour diffuser les informations quotidiennes. Panneau Pocket, Facebook et Intragam

3. Conserver le bulletin municipal ; qui permet de diffuser aux administrés les informations essentielles de la commune et de conserver celles-ci, (nom des Associations, compte rendu de conseil...)

La diffusion est prévue pour la semaine du 15 décembre. Le rétroplanning est fait en ce sens pour sa préparation. Il a été décidé de faire 1 réunion par mois.

La ligne éditoriale, décidée en commission, est présentée le 3 septembre avec le partage du travail à réaliser

Les prochaines réunions pour la rédaction du bulletin municipal auront lieu les :

- Mardi 29 septembre
- Jeudi 22 octobre
- Jeudi 19 novembre

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal, valide ses outils de communication

A L'UNANIMITE

CHARGE Monsieur le Maire pour valider le nouveau site internet

PREND ACTE de la gestion et de la mise en place de ces outils

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;

A Calorguen, le 11 septembre 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS



La Secrétaire de Séance,
Mme DELAUNEY Réjane